

Chavigny, qui a été Ministre de cette Couronne à la Diète générale des Etats de l'Empire, pour aller en qualité de son Envoyé extraordinaire à la Cour de la Grande Bretagne.

III. *Paris.* L'ouverture du Parlement se fit ici le 12. Novembre après la Messe rouge, qui fut célébrée pontificalement par l'Evêque de Nevers; mais il n'y parut aucun Avocat; Mr. de Maurepas Secrétaire d'Etat, s'y étant rendu, remit au Parlement une Lettre de Cachet, dont la lecture ne fut faite que deux jours après, & l'on ne sçait encore ce qu'elle contenoit. Cependant quelques-uns des principaux Avocats de cette Ville, informés qu'il paroitroit bientôt un ordre pour les obliger de fréquenter le Rôle, ont jugé à propos de le prévenir, en n'attendant pas plus long-tems après la *satisfaction raisonnable* qu'ils demandoient sur leurs griefs. Le résultat d'une Conférence qu'ils tinrent le 24. à ce sujet chez un de leurs Collegues, fut de reparoitre incessamment au Palais; ce qu'ils firent pour la première fois le 28., jour de l'ouverture du Parlement pour les grandes Audiences. Le Premier Président prononça à cette occasion un très-beau Discours, par lequel il donna à entendre, que leur retour causoit autant de satisfaction à la Cour, que leur absence lui avoit causé du mécontentement. En effet le Roi a témoigné de la satisfaction de ce que ces Avocats se sont conformés à ses intentions, & S. Maj. a déclaré par un Arrêt de son Conseil d'Etat rapporté ci-après, qu'Elle les rétablit dans ses bonnes grâces, & qu'Elle les reconnoît pour de fideles Sujets.

IV. Toutes les Chambres du Parlement s'étant rassemblées le 28., on y enregistra d'abord une dispense d'âge accordée à Mr. Talon pour la Charge de Président à mortier, & à Mr. Joly de Fleury